PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 5 novembre 2013 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé

DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine

TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

M. Emmanuel FOËX, adjoint

Excusés

Conseil municipal: M. Christophe IMHOOS

Exécutif: Mme GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Elle donne lecture d'un courrier du Conseil d'Etat adressé à l'ensemble des Conseils municipaux genevois.

1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 9 octobre 2013

• Les procès-verbaux de la séance du 16 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 9 octobre 2013 sont adoptés.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je voudrais excuser, avec une certaine émotion, l'absence de Mme GOURDOU-LABOURDETTE, subitement atteinte dans sa santé. Elle sera absente pour une durée indéterminée.
- Mme la présidente : au nom de tous mes collègues et de moi-même, je vous prie de lui souhaiter un prompt rétablissement.
- Mme le Maire:

• Le référendum qui avait été lancé contre la vente de la maison Bianchi n'a pas été déposé au service des votations et n'a donc par conséquent pas abouti.

- Le plan directeur cantonal 2030 a été adopté par le Grand Conseil. Les modifications demandées par résolution du Conseil municipal en début d'année ont été insérées dans cette nouvelle version du plan directeur cantonal.
- Concernant les dossiers de l'ACG :
 - L'Assemblée générale de l'ACG a décidé de laisser les communes libres concernant l'accueil des élèves de la 5e à la 8e primaire le mercredi à midi. Il n'y aura de façon générale, sauf dans quelques communes, pas d'accueil des enfants pour une telle prise en charge, car cela ne concernerait que quelques élèves. Nous avons donc pu réduire, dans le budget, le montant des aides aux activités parascolaires.
 - Une enveloppe sportive, dont le montant est soumis au droit d'opposition des conseils municipaux, a été acceptée pour le budget 2014. Il y a donc une enveloppe de Fr. 1'000'000.- pour la culture et dorénavant un montant de Fr. 900'000.- pour le sport. Le fonds intercommunal dispose de Fr. 23'000'000.-, dont Fr. 9'000'000.- vont directement à la prise en charge des intérêts des investissements des communes les plus pauvres et les Fr. 14'000'000.- restants servent notamment à ce genre d'enveloppes.
- Les communes d'Arve-Lac se sont mises d'accord pour faire passer l'année prochaine les cartes journalières CFF de Fr. 35.- à Fr. 40.-.
- Nous avions mis au budget 2013 un montant de Fr. 5'000.- pour des honoraires d'archiviste, sachant que nous avions résilié le contrat de travail à 40% de celle qui avait réorganisé l'archivage de la commune. Nous en avons dernièrement mandaté une qui vient assurer le suivi. C'est une personne qui a travaillé dans une douzaine de communes et qui est très efficace.
- Le marché de Noël aura lieu le 30 novembre 2013.
- Le 16 janvier 2014, à 19h00, nous organiserons une soirée, ouverte à tous les habitants, pour les nouveaux habitants, les nouveaux citoyens (naturalisés) et les jeunes qui viennent d'accéder à leur majorité. L'idée est d'organiser un événement convivial, mais avec une petite introduction formelle, afin de faire un état de lieux sur les dossiers en cours. Ce sera sur inscription.
- Le parking souterrain a ouvert hier. Il y a quelques problèmes, ce sont des maladies d'enfance, c'est inévitable. Les gens qui n'ont pas voulu prendre d'abonnements viennent stationner au parking de la mairie et vers l'école. Il va falloir réagir au parking sauvage, en adoptant une attitude générale cohérente. Les contrevenants seront verbalisés. J'ose espérer que c'est le passage inévitable d'un mauvais moment.
- Concernant le remplacement de l'éclairage public par des leds sur l'ensemble du territoire communal, les SIG n'ont presque rien fait durant les premiers mois de cette année. Le fait de les avoir réveillés a fait qu'ils ont quand même posé 24 nouveaux candélabres sur différents chemins communaux et 7 autres sur des façades. Il s'agit d'un crédit d'investissement qui date de décembre 2010 et qui arrive bientôt à son terme.
- Dans le cadre des préavis en matière d'autorisation de construire, nous voyons revenir des demandes, qui envisageaient d'abord une maison, avec deux ou trois maisons, ou surtout de l'habitat groupé. Dorénavant, nous préavisons négativement tous les soussols excavés qui seront certainement utilisés pour de l'habitation, car c'est manifestement de l'habitat caché (l'indice d'utilisation du sol n'est alors plus respecté).
- Mme de HALLER : le traditionnel repas de la commission Jeunesse et sports avec les enseignants aura lieu le lundi 18 novembre prochain.

• M. J.-P. GARDIOL : j'ai entendu dire que les grosses voitures n'arrivent pas à entrer dans le nouveau parking. Si c'est une réalité, il faudrait corriger cela, à la charge de ceux qui ont planifié ce parking, afin que cela soit modifié dans les plus brefs délais.

• Mme le Maire : à l'entrée, il y aurait un problème dû à deux places de stationnement placées proches de l'entrée, qui empêchent les grosses voitures de passer. En les réduisant à des places pour petites voitures, cela résoudrait le problème.

3. Communications du Bureau

- Mme la présidente : le bureau vous propose d'aller prendre le repas de fin d'année à l'Auberge des Vieux-Chênes à Presinge. Nous avons pensé à un endroit pas trop éloigné d'ici pour qu'ensuite chacun retourne chez lui sans passer par la ville et sans problèmes de parking. Est-ce que ceci vous convient ?
- Mme le Maire : c'est simple et très bon.
- Mme la présidente : nous avons été saisis d'une décision de l'Assemblée générale de l'ACG soumise au droit de d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), concernant les contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG. Y a-t-il des oppositions ?
- M. J.-P. GARDIOL: c'est très bien qu'on nous demande notre avis mais nous ne connaissons pas le budget. On nous demande de voter sur quelque chose dont on ne connaît pas du tout le contenu et donc, personnellement, je ne voterai pas.
- Mme le Maire : je tiens bien sûr le budget de l'ACG à disposition. Conformément à la demande de la présidente lors de la dernière séance, vous avez reçu ce droit d'opposition par courriel et avez donc eu le temps de réagir. Je peux vous fournir des pièces pour qu'au moment de voter, vous le fassiez en connaissance de cause.
- Mme la présidente : ce processus de droit d'opposition est véritablement une consultation.
 Alibi. Les conditions à remplir pour que le droit de veto soit appliqué sont tellement
 restrictives qu'il n'y a pratiquement aucune chance que cela aboutisse à un résultat
 contraire aux décisions de l'ACG.
- Mme le Maire : non, ce n'est pas un alibi. Ce droit d'opposition garantit un certain pouvoir démocratique des Conseils municipaux, sans trop entraver le bon fonctionnement de l'ACG. Si l'on veut vraiment réagir pour une cause majeure, on peut le faire, même si c'est lourd.
- Mme la présidente : y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? 3.

4. Comptes-rendus des commissions

♦ Culture et manifestations - séance du 26 juin 2013

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

La séance a été principalement convoquée pour se déterminer sur la volonté de la commission de poursuivre les spectacles dans le parc pour l'été 2014. Mme Christine TURRETTINI, MM. Jeremy GARDIOL et Pascal LIENGME ont confirmé, soit par mail, soit par téléphone, leur totale détermination pour qu'un spectacle ait lieu dans le parc l'été prochain.

Afin d'en informer la commission Financière et administrative à la rentrée, il faut définir le

montant à mettre au budget 2014. Il y a deux options :

Fr. 60'000.- + utilisation de la réserve qui est d'environ Fr. 60'000.- ; Fr. 120'000.-, la réserve n'étant utilisée qu'en cas de nécessité (par exemple soirées annulées en raison des conditions météorologiques).

Après discussion, la commission souhaite demander au budget 2014 un montant de Fr. 120'000.-.

Suite à une remarque quant à l'importance du budget, s'il est certain qu'il est possible de choisir des spectacles avec des budgets raisonnables, la commission souhaite que la qualité soit privilégiée.

Marché sur la place

Mme CASTELLA confirme que M. ARGAND (légumes, fruits) sera présent au marché durant tout l'été. Il en est de même (sauf les deux dernières semaines de juillet et la première d'août) pour Lorenzo (mozzarella, pâtes fraîches).

Un tour des marchés genevois doit être fait afin de voir s'il est possible de trouver d'autres marchands qui souhaiteraient venir à Vandœuvres.

La mairie modifiera l'affiche pour les panneaux officiels et le site internet de la commune.

Subventions diverses

Association des Amis de l'Orgue de Cinéma du collège Claparède : il s'agit d'une demande de subvention pour la réfection de l'orgue Wurlitzer, fabriqué aux Etats Unis en 1930, acquis par l'Etat de Genève et installé au Collège Claparède au début des années 1980.

La commission propose une subvention de Fr. 1'000.- pour la réfection de cet instrument.

Fédération Arve et Lac : cette association, dont les membres sont prêts à faire une présentation à la commission, vise à promouvoir la collaboration interassociative sur la région Arve et Lac et à soutenir et développer des projets associatifs.

La commission estime qu'il serait en effet judicieux de les recevoir prochainement.

Association des Jeunes Choulésiens : la demande de subvention porte sur la 2ème édition du Choul'estival qui se tiendra au stade de Choulex le mercredi 4 septembre 2013. La commission propose une subvention de Fr. 1'000.-.

La Valise rouge, création du Théâtre du Sentier : ce spectacle sera donné aux Maisons Mainou le vendredi 23 août 2013. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a accepté de mettre à disposition la salle des combles en cas de mauvais temps.

La commission propose d'octroyer une subvention de Fr. 500.- pour ce spectacle.

Proposition de spectacle de la Comédie dans la salle des combles : il s'agit d'un spectacle coproduit avec le Théâtre Spirale intitulé Récits de femmes, d'après trois textes de Dario Fo et Franca Rame.

La commission serait intéressée, mais souhaite avoir des informations complémentaires sur l'ensemble des conditions avant de se prononcer. La mairie va demander ces informations.

Divers et propositions individuelles

Sortie d'automne des Aînés : la proposition d'organisation d'un déplacement pour assister à une représentation de La R'vue est confirmée. La Mairie prendra contact avec le service de promotion afin de fixer un mercredi en novembre.

Mme CHRISTE fait état de divers courriers qu'elle a reçus directement :

Remerciements de Insight Pictures pour le soutien au court-métrage « Samarkande » ; Remerciements du Festival Antigel ; Invitation au « Festivalul Cântecului si Dansului din Tara Chioarului » organisé les 20 et 21 juillet à Satulung, Maramures, Roumanie.

M. Bernard DE WURSTEMBERGER propose un film sur l'acupuncture en Afrique pour le repas des aînés en janvier 2014.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Bâtiments - séance du 23 septembre 2013

M. Jean-Pierre GARDIOL donne lecture de son rapport.

La commission des bâtiments s'est réunie le lundi 23 septembre en présence de Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Parking communal : état d'avancement des travaux et informations relatives aux locations des places de stationnement
- 2) Bâtiment communaux : tour d'horizon concernant les travaux d'entretien à prévoir
- 3) Bâtiments communaux : économie d'énergie des bâtiments suite à la commission conjointe avec la commission Energie & Développement durable
- 4) Budget 2014 : récapitulatif des travaux et projets
- 5) Divers et propositions individuelles

1) Parking communal : état d'avancement des travaux et informations relatives aux locations des places de stationnement.

Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette informe la commission de l'avancement du dossier de notre parking souterrain et extérieur au centre du village. Celui-ci devrait être mis en service le 1^{er} octobre à condition que tous les différents dossiers administratifs soient réglés et que les derniers réglages techniques aient bien été effectués. Le bouquet de fin de chantier offerts aux entreprises et ouvriers a eu lieu le 2 octobre.

Un dépassement de crédit d'environ Fr. 30'000.00 justifié par la pose des LEDS interviendra et ceci afin d'être conforme aux normes ECO-21, comme souhaité par l'ensemble des conseillers municipaux.

La souscription des abonnements de la part des locataires des appartements est réjouissante, malgré quelques difficultés rencontrées avec certains.

De même du côté des entreprises. Un bilan précis pourra être tiré d'ici quelques mois.

2) Bâtiment communaux : tour d'horizon concernant les travaux d'entretien à prévoir.

Comme à chaque commission le tableau récapitulatif des travaux d'entretien en cours ou à effectuer est passé en revue et Madame l'Adjointe résume celui-ci :

- Préau et esplanade : étude à effectuer afin de résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau sous les dalles du préau et sous les escaliers provoquant de fortes fissures.

- Centre communal, sous-sol, abris PC: étude en cours afin de trouver l'origine des infiltrations d'eau récurrentes depuis plusieurs années.
- Mairie, cuisine, conciergerie : projet de réfection de la cuisine qui est très vétuste.
- Bâtiment communaux : détecteurs de lumière en cours de réalisation.
- Travaux énergétiques : l'investissement concernant tous les travaux liés aux économies d'énergie se révèle important. Dès lors l'Exécutif, à juste titre, a décidé de sortir ces travaux du budget de fonctionnement et de prévoir une délibération ad hoc afin d'imputer ces dépenses en investissement.

Il s'agit entre autres de remplacer les néons des trois bâtiments communaux par des néons LEDS, le doublage des fenêtres de la mairie, de la conciergerie, de la pose de détecteurs de présence et de compteurs électriques et de chauffages individuels afin de mieux cibler les dépenses énergétiques de certains de nos bâtiments.

Il s'ensuit un débat et il est relevé que les SIG proposent une étude Eco21 gratuite concernant l'éclairage et le besoins en électricité des bâtiments, dans le but de diminuer la consommation électrique. Dans cette optique, un conseiller insiste sur le fait que dans le but d'économie d'énergie, il est possible d'obtenir de nombreuses subventions et rappelle à l'exécutif de ne pas oublier de faire les différentes démarches nécessaires afin de les obtenir.

Pour finir Madame Gourdou-Labourdette confirme que lors de la commande de travaux, la mairie demande systématiquement au préalable plusieurs devis afin d'adjuger ceux-ci, après discussion, à l'offre économiquement la plus favorable.

3) Bâtiments communaux : économie d'énergie des bâtiments suite à la commission conjointe avec la commission Energie & Développement durable.

Il est rappelé l'excellente commission conjointe Bâtiments et Energie et Développement durable qui a eu lieu en compagnie de Monsieur Girelli, qui a été mandaté pour l'étude des bilans thermiques de nos bâtiments. Il est passé en résumé les différents travaux qui devront être effectués, en fonction des résultats de cette étude et pour se faire Monsieur Girelli doit préparer un descriptif avec l'estimation des coûts, affaire donc à suivre.

4) Budget 2014 : récapitulatif des travaux et projets.

Madame Gourdou-Labourdette, confirme que tous les travaux prévus pour 2014, et que nous avons passés en revue durant l'année, ont été transmis pour l'établissement du budget 2014. Elle confirme également, suite à une question, que la Commune est au bénéfice d'un contrat d'entretien relatif au nettoyage des tags, mais ceci exclusivement sur les murs des bâtiments communaux, à raison de Fr. 6'000.00.- par an par l'Association Feux Vers, du Vallon.

5) Divers et propositions individuelles.

Une discussion à bâtons rompus s'engage sur la politique de diversification des commerces au centre du village, ainsi que sur le référendum de la Maison Bianchi, puis la séance est levée.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Aide sociale et humanitaire - séance du 24 septembre 2013

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

Nous avons tout d'abord traité la motion de l'un de nos conseillers, soit la maison Tara (lieu d'accueil pour les personnes en fin de vie et qui n'ont pas la possibilité de rester en milieu hospitalier ni ne peuvent être pris en charge à domicile). La commission doit donner un préavis et éventuellement transmettre à la commission Bâtiments.

L'idée est louable, mais la situation financière de la commune est difficile et l'acquisition d'un bien paraît compromis et tombe très mal, alors que nous sommes en train de vendre la maison Bianchi et qu'il va falloir faire face à d'importantes charges financières.

Après une importante discussion, la commission décide de reporter ce point à une prochaine séance et après avoir pris des renseignements complémentaires.

Budget 2014:

Pour rappel, le budget est basé sur le 1% du revenu. Vu le résultat 2012, cela représente une augmentation assez conséquente.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de calculer le 1% non pas sur le revenu de l'année, mais plutôt sur une moyenne des cinq dernières années, ce qui éviterait des écarts importants face auxquels on peut se retrouver en fonction des résultats. En se basant sur des revenus moyens entre 8 et 8,5 mio, le chiffre fixe de Fr. 85'000.- pourrait être retenu.

Après la discussion, la commission passe au vote pour le montant du budget 2014 :

- Ligne 580 365 (aide sociale) Fr. 85'000.- (à l'unanimité)

- Ligne 580 367 (aide humanitaire) Fr. 100'000.- (3 voix pour et 2 abstentions)

Traitements des dossiers:

ARVAN: Actuellement cette association a trois projets, dont 2 au Mali. Nous soutenons l'Arvan depuis de nombreuses années. Après discussion, la commission octroie une subvention de Fr. 10'000.- pour la construction d'une école qui va desservir un bassin de population d'environ 1'740 habitants, dont 120 élèves.

FOYERS BAMBI en Colombie :

Après discussion, la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de Fr. 4'000.- pour la mise en place d'un programme de sensibilisation pédagogique, spécialement adapté à la petite enfance en situation de vulnérabilité sociale, favorisant l'éveil préscolaire. Ce programme dont bénéficieront près de 280 enfants actuellement recueillis au Foyer Bambi de Bogota.

VOIX LIBRES: Cette association poursuit son action en Bolivie afin, entre autres, de stopper le travail des enfants dans les mines et de les envoyer à l'école, ainsi que la prévention de l'exode rural.

Après discussion, la commission préavise favorablement l'octroi d'une subvention de Fr. 5'000.-.

Il a été relevé par un de nos commissaires que l'on pourrait donner à une association humanitaire l'argent prévu pour le voyage du conseil municipal, puisque celui-ci n'aura pas lieu.

Notre budget 2013, qui est de Fr. 85'000.-, a été soldé à la fin de cette séance.

La présidente ouvre la discussion.

• Mme la présidente: on ne peut pas utiliser l'argent de la masse salariale pour le transférer sur du fonctionnement. Dans la comptabilité publique, c'est interdit.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Sécurité - séance du 1^{er} octobre 2013

M. DESPLAND donne lecture de son rapport.

En préambule à ce rapport de commission, je tiens à préciser que Christophe IMHOOS s'est "récusé" de la présidence de cette commission (et j'ai mis le verbe récuser entre guillemets sentant Emmanuel bondir de sa chaise car l'expression se récuser ne s'applique qu'aux juges ou aux experts et pas aux présidents). Toujours est-il qu'en raison de sa double casquette de président de la commission sécurité et commandant des sapeurs-pompiers, j'ai présidé cette séance de commission en ma qualité de vice-président.

Cette réunion du mardi 1er octobre avait pour but l'examen d'un projet de partenariat avec les compagnies de Choulex-Cologny-Vandœuvres.

Le projet de partenariat va être signé dans le courant du mois avec son règlement d'application :

- celui-ci vise principalement l'organisation et la répartition du service de piquets entre les trois communes (Choulex-Cologny-Vandœuvres) afin de satisfaire aux exigences du concept Sapeurs-pompiers XXI qui prévoit un service d'astreinte en semaine de 19 heures le soir à 6 heures le lendemain matin et, le weekend, du vendredi 19 heures au lundi suivant 6 heures, composé d'un chef d'intervention et de 4 hommes (groupe d'intervention), et ce concernant des interventions autant pour lesquelles les pompiers volontaires interviennent seuls (chute d'arbres, inondation, récupération d'animaux en tout genre) que les interventions mixtes volontaires-professionnels (essentiellement feu);
- ce partenariat va être activé au 1er janvier 2014; il a été préavisé favorablement par l'inspecteur cantonal du feu;
- ce partenariat rappelle le principe d'intercommunalité déjà fixé par la loi (sur le service du feu) et encourage les synergies entre compagnies;
- un calendrier commun de formation et exercices inter-compagnies est d'ores et déjà établi pour 2014;
- les compagnies ont déjà commencé cette année à travailler davantage ensemble (réunions régulières des commandants, exercice à trois compagnies, gardes communes, exercices et test

de porteurs d'appareil respiratoire); l'Inspection (qui a lieu tous les 3 ans) a en outre eu lieu en partenariat avec Choulex en septembre et a été réussie par les deux compagnies;

- en ce qui concerne une éventuelle fusion entre Choulex et Vandœuvres, celle-ci, bien qu'acquise dans son principe, va prendre du temps; plutôt que d'établir une feuille de route stricte, il faut compte sur un rapprochement naturel, qui se fera de lui-même, la compagnie de Cologny n'étant, elle, qu'intéressée au simple partenariat à ce stade;
- ce partenariat inter-compagnies et "rapprochement" avec Choulex est indispensable au regard de l'effectif de chacune des compagnies (un peu plus d'une quinzaine d'actifs dans chaque compagnie) et surtout, en ce qui concerne Vandœuvres, du faible taux de renouvellement des sapeurs et cadres;
- en d'autres termes, la synergie mise en place est vitale pour les pompiers de Vandœuvres afin d'assurer leur pérennité;
- une association des pompiers de Vandœuvres ("Amicale") est créée et sera active dès le 1er janvier 2014, laquelle sera désormais la seule et unique interlocutrice de la Mairie pour les manifestations; l'idée est de séparer les activités pures de sapeurs-pompiers de celles purement sociales.

La commission est favorable à ce projet de partenariat.

La présidente ouvre la discussion.

- M. SCHMITZ : pour ces piquets, c'est soit une équipe Choulex, soit une équipe Vandœuvres qui intervient ?
- M. DESPLAND : oui c'est ça. Chaque compagnie garde ses autonomies. Les factures seront adressées directement par les compagnies à l'endroit où a eu lieu le sinistre.
- M. SCHMITZ : si un arbre tombe à Choulex alors que Vandœuvres est de piquet, l'équipe de Vandœuvres ira à Choulex ?
- M. DESPLAND: oui et vice versa.
- M. STALDER : ensuite l'autre commune concernée viendra en renfort. Le service de piquet se fait sur les deux communes. Cela nous allège dans les services de piquet.
- M. SCHMITZ: ça va donc plus loin que de seulement avertir l'autre.
- M. STALDER: oui.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Information et publications - séance du 29 octobre 2013

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

La séance a consisté à mettre en place le prochain numéro de la *Coquille*, qui devrait sortir la première quinzaine de janvier. Nous avons pris note du message de l'exécutif qui demande, avec raison, que la *Coquille* sorte dans les délais. Nous ferons tout notre possible pour qu'elle sorte durant la première quinzaine de janvier.

Pendant la séance, un conseiller municipal a demandé que le site internet de la commune soit modernisé, ce qui avait déjà été demandé à plusieurs reprises. Les deniers de la commune se faisant très rares, nous avons reporté cela.

Pour l'instant, et vu que la question est fréquemment posée, nous n'avons pas plus d'informations sur le calendrier d'un débit internet plus important dans la commune.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme la présidente : en ce qui concerne le débit internet, ayant vu des ouvriers tout le long du chemin de la Seymaz tirer des câbles, on m'a confirmé que Swisscom était bien en train de tirer une fibre optique.
- M. BRICHET: Swisscom tire en effet une fibre pour raccorder deux de ses centraux, en passant par le chemin de la Seymaz.
- M. PRADERVAND : est-ce que Swisscom équipe aussi l'intérieur des maisons en fibre optique ?
- Mme le Maire : il y a un partenariat entre Swisscom et les SIG, mais je ne sais pas s'il a été finalement signé. Swisscom est chargé de la Ville de Genève et des communes suburbaines et les SIG de toute la zone de campagne. Les SIG ont d'autres priorités que la fibre optique dans leurs centaines de millions à investir, ils l'ont clairement dit en Assemblée générale de l'ACG.
- M. PRADERVAND : qui est-ce qui relie le domaine privé au domaine public ?
- Mme le Maire : les SIG testent actuellement la technologie FTTS, qui éviterait de devoir raccorder chaque maison, la fibre s'arrêtant à des centraux de quartiers et le cuivre serait maintenu jusqu'aux maisons. Cette solution permettrait à la rive gauche et à la campagne de bénéficier de la fibre optique plus tôt que prévu dans les plannings des SIG. Tout cela semble quand même assez remis en question, une fois de plus.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Commission financière et administrative

- ♦ Séances des 14 et 15 octobre 2013 Rapport de majorité et rapport de minorité
- Mme la présidente : comme cela a été annoncé, VOV a préparé un rapport de minorité. Il s'avère que les rapports de majorité et de minorité doivent être envoyés avant la séance du municipal. Comme le président de la commission n'était pas informé qu'il devait rédiger un rapport de majorité à l'avance, VOV a accepté que ces rapports vous soient remis ce soir. Je vous propose donc une suspension de séance de 10 minutes pour prendre connaissance de ces rapports.

Rapport de majorité

En préambule, j'aimerais rappeler que lors de la séance du 9 octobre 2013, le CM a transmis à la commission financière et administrative le projet de budget 2014 initial, c'est-à-dire avec un centime additionnel à 31 cts et incluant la plus-value estimée du produit de vente de la maison Bianchi. La commission a travaillé sur cette base-là lors des deux séances dédiées au budget.

Selon les estimations de l'état à fin juillet 2013, le revenu fiscal total pour 2014 se monte à 10'162'000 CHF, ce qui correspond à un centime additionnel de 294'154 CHF. Quand les revenus le permettent, la commune prévoit dans son budget une marge de sécurité afin d'appréhender la variabilité des projections des revenus fiscaux d'une part et de pallier à des surprises éventuelles dans le fonctionnement d'autre part. C'est pourquoi dans le budget 2014, le revenu fiscal des personnes physiques a été réduit de 6% et celui des personnes morales de 5%. Ce pourcentage est plutôt bas historiquement. Le total des revenus apparaissant dans le budget est donc 9'713'750 CHF. Il est à relever que même si le CM avait décidé de ne pas inclure le produit de la vente de la maison Bianchi dans le budget, l'exécutif aurait présenté un budget équilibré, toutefois sans cette marge de sécurité.

D'une manière plus générale, il est important de noter que le revenu fiscal net, c'est-à-dire sans les différents ajustements des dernières années, diminue de manière constante depuis plusieurs années. Il apparaît également que l'Etat transfère un nombre croissant de charges aux communes. Par conséquent l'étau entre les charges et les revenus se resserre. Dans le futur, à la lumière de la nouvelle péréquation, de divers coûts, notamment dans le domaine social ou de la petite enfance, ou encore de l'amortissement de certains projets, la commune de Vandœuvres devra sans doute réduire ses charges et augmenter ses revenus fiscaux, soit en attirant de nouveaux contribuables sur la commune, soit en augmentant le centime additionnel.

Pour information, le centime additionnel est passé de 33 à 32 centimes en 2001 et de 32 à 31 centimes en 2007. Le centime à 31 est donc assez récent.

Il est également à relever que le rendement de la fortune communale est très faible à cause des taux d'intérêts exceptionnellement bas, ce qui génère très peu de revenus.

En conclusion : l'exécutif présente un budget 2014 excédentaire. Ce budget permet d'effectuer certains travaux repoussés depuis plusieurs années, d'acheter des véhicules et des machines nécessaires au bon fonctionnement de la commune et permet même de procéder à des certains amortissements complémentaires qui permettront d'alléger les charges pour le futur.

Le président de la commission financière rappelle que l'excédent de revenus réalisé par la commune lors de chaque exercice annuel est transféré à la fortune communale et ne peut être utilisé dans le budget de fonctionnement. Il encourage donc vivement la réalisation de ces travaux, l'augmentation des amortissements et le maintien des prestations offertes si les chiffres le permettent.

Avant de revoir en détails les divers points abordés lors de ces deux séances, permettez-moi un bref aparté pour vous informer que le référendum saisi contre la vente de la maison Bianchi ne semble pas avoir recueilli le nombre de voix requis. Il apparaît donc que le CM ait bien anticipé la situation en décidant de maintenir l'estimation du produit de la vente de cette maison dans le budget 2014.

Venons-en aux points spécifiques traités au cours des deux séances :

1. <u>Taux d'indexation au coût de la vie genevoise des salaires des employés communaux (position 301).</u>

Cette indexation est prévue dans le statut du personnel. Le groupe Vand'Oeuvres pour Vous (VOV) demande un amendement du budget visant à abaisser le taux d'indexation de 0.8% du budget 2014, à l'indice réel du coût de la vie genevoise, actuellement établi à environ 0.1%. La différence correspond à un montant budgétaire de l'ordre de 10'000 CHF. Mme le Maire explique que notre comptable a pris le taux utilisé par l'ACG et la période de référence utilisée par la CAP. Il est ensuite établi que lors de l'établissement des comptes de la commune, l'indice du coût de la vie annuel fourni par l'office Cantonal de la Statistique (OCSTAT) est appliqué sans faille. Ceci ne laisse aucune marge d'appréciation à la commune. L'amendement requis par le VOV de réduire le taux d'indexation mis au budget de 0.8% à 0.1% est refusé par 4 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions. Toutefois, la commission siègera d'ici au prochain budget afin de reprendre ce point plus en détail.

Il est à relever que durant l'ensemble des débats, le VOV a systématiquement exprimé son désaccord par rapport à la rémunération des employés communaux considérée comme très, voire trop, élevée. En ce sens, le groupement s'oppose à toute forme d'augmentation de salaire et demande des réductions ponctuelles. Madame le Maire explique que les montants indiqués sur les lignes comptables concernées comportent non seulement les salaires, mais incluent aussi des montants de réserve servant à couvrir la part des salaires non pris en charge en cas de maladie et également l'engagement ponctuel d'un renfort de personnel, ou de remplacements pour vacances. Mme le Maire rappelle également que le traitement du personnel relève de la compétence de l'exécutif et que le montant des salaires est soumis à la protection des données.

2. Réduction de 20% du montant des jetons de présence du CM et du traitement des autorités communales (positions 010.300 et 020.300).

Le VOV estime la rémunération des autorités et du CM disproportionnées en comparaison à celles reçues dans d'autres communes. Cet amendement sera retiré suite à une discussion animée.

3. Retraite du conseil administratif (position 020.307)

A la demande du VOV qui trouve le principe d'une retraite sans cotisation préalable inacceptable, le règlement légitimant ce poste sera analysé et revu par la commission financière d'ici au prochain budget.

4. Rémunération de procès-verbalistes (mis au budget pour 15'000 CHF par année, position 050.318)

Le VOV demande un amendement visant la suppression de ce poste au budget. Il est établi que la rédaction des procès-verbaux prend beaucoup de temps et de ressources aux employés communaux, notamment du secrétaire général. Suite à une discussion centrée autour de la meilleure allocation de temps des employés communaux, l'amendement est retiré. Madame le Maire précise que la présence du secrétaire général au CM est jugée nécessaire par l'exécutif, qui relève aussi le temps important que prennent les corrections.

5. Prestations aux pensionnés (position 090.307, p. 6)

Certains employés communaux qui n'ont pas pu cotiser à la LPP sont au bénéfice d'une retraite allouée par la commune. Le VOV demande la suppression de cette prestation indue selon lui. La commission financière traitera le règlement y relatif en détail d'ici au budget 2015.

6. Police Municipale, traitement du personnel (position 110.301)

Cette ligne contient la rémunération de l'APM et des patrouilleuses scolaires. Selon leurs sources, les membres du VOV estiment le coût horaire des patrouilleuses à 55 CHF par heure, soit environ le double de montant payé en ville. Mme le Maire explique que le coût horaire total est de 43 CHF pour les patrouilleuses. Ce montant inclut une compensation pour les vacances.

Le VOV demande un amendement visant à supprimer le poste de l'APM au sein de la commune. Suite à une discussion animée et les diverses solutions d'intercommunalité analysées, l'amendement est refusé par 4 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions

7. Travail des cantonniers - service à des tiers (positions diverses)

Le coût du tiers prestataire de service mandaté en remplacement du quatrième cantonnier lance un débat animé. La commission demande à l'exécutif de présenter l'enveloppe globale du prestataire, le plan comptable ventilant les diverses prestations effectuées à divers endroits du budget.

De manière générale, le VOV demande aux prestataires de service de confirmer le paiement des charges sociales. La mairie le fait lors de l'engagement d'un prestataire mais voit les avantages à le faire de manière répétée.

8. Maisons Mainou (positions 300.331)

L'engagement d'une partie du budget de la commission culture pour la rénovation du bâtiment des Maisons Mainou entraîne un débat. Toutefois, le CM n'ayant pas réagi lors de la lecture de compte-rendu en séance et étant donné que la commission culture s'est déjà engagée suite à ce silence, aucun amendement n'est demandé pour le budget 2014.

Dans la discussion concernant le budget de la commission culture, le VOV fait part de sa grande réserve concernant les 60'000 CHF alloués au spectacle.

9. Prise en charge des enfants par le Giap le mercredi midi (position 540.352 et 540.301)

Les deux réserves mentionnées pour le repas des enfants du mercredi midi seront supprimées dans le budget présenté au CM le 5 novembre. En effet, selon un sondage effectué cet été à Vandœuvres, il n'y aurait que 8 enfants intéressés, alors que le seuil de rentabilité serait d'au moins 20 enfants.

10. Commission aide sociale et humanitaire (position 580.365 et 580.367)

Dans un effort de réduction de coût et en prévision de son programme pour 2014, la commission d'aide sociale et humanitaire a décidé de réduire le poste 580.365 à

85'000 CHF et le poste 580.367 à 100'000 CHF. Ces réductions se retrouveront dans le budget présenté au CM le 5 novembre 2013.

11. <u>Budget des fontaines (position 710.312)</u>

Le président de la Commission énergie demande la réduction du montant du forfait débit des fontaines. En effet ceux-ci ne correspondent pas au débit actuellement mesuré. Une réduction de 15'000 CHF est préavisée par la commission et sera inscrite au budget présenté le 5 novembre.

12. Traitement des déchets (position 720.318)

Le VOV demande si une mise en soumission pour la gestion des déchets a été effectuée. Mme le Maire explique que du fait de la proximité avec le prestataire, une telle soumission ne s'est pas faite récemment. Par contre l'exécutif est conscient des coûts importants liés à ce service et une mise en concurrence sera effectuée l'année prochaine.

13. Subvention à Genilem (position 790.365)

La commission refuse une augmentation de CHF 3'000 CHF de la subvention à Genilem.

S'en suit le vote de préavis sur les projets de délibérations :

Budget de fonctionnement 2014 et taux du centime additionnel 6 oui / 3 non / 0 abstentions

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2014 8 oui / 0 non / 1 abstention

Indemnités alloués en 2014 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux 6 oui / 2 non / 1 abstention

La commission préavise donc favorablement ces trois projets de délibérations.

En conclusion, le budget présenté le 5 novembre sera modifié à la baisse de 35'000 CHF (poste 580.365 = aide sociale) + 20'000 CHF (poste 580.367 = humanitaire) + 15'000 CHF (poste 710.312 = eau des fontaines) + env. 20'000 CHF (poste 540.301 et 540.352 = GIAP), soit un total d'environ CHF 90'000 CHF.

Je vous remercie de votre attention.

Christian Schmitz

Président de la commission Financière et administrative

Rapport de minorité

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Notre groupement Vand'Oeuvres pour Vous a décidé d'établir ce rapport de minorité afin d'expliquer pour quelles raisons il refuse le budget de fonctionnement 2014. Bien que celui-ci représente un excédent de revenu sur le papier de CHF 122'004.00, mais la réalité est tout autre. En effet celui-ci tient compte d'un gain exceptionnel sous la rubrique 950.424 de CHF 500'000.00 dû à la plus-value de la vente de la maison Bianchi. Sans cette recette, qui, de plus, pour le moment, est aléatoire, vu le lancement d'un référendum, de la part d'un membre de l'entente, le budget serait alors déficitaire de CHF 377'996.00, état que Vand'Oeuvres pour Vous n'était pas prêt à accepter. C'est pour cette raison que lors des commissions des lundi 14 octobre à 14 heures, à 19 heures 30 et celle du mardi 15 octobre à 19 heures 30, nous avons désiré étudier plusieurs documents, dont une partie nous a été refusée par l'exécutif. Si ce refus est acceptable pour certains documents, nous ne partageons pas l'avis de l'exécutif concernant d'autres informations à nous transmettre, (cahier des charges des collaborateurs), et ceci en fonction de la loi (A 2 08) sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, LIPAD de la législation genevoise, chapitre III, articles 24, 25 et suivants. D'autre part nous avons mis aux votes plusieurs amendements, tous refusés par la majorité des conseillers municipaux présents.

Vous comprendrez donc bien que si pour le budget 2014 aucune économie ne veut être réalisée alors que ce budget est équilibré de manière hypothétique qu'en sera-t-il pour 2015 ?

Mais la saga de l'étude de ce budget ne s'arrête pas là. En effet nous avons reçu un premier budget à étudier de la part l'exécutif à mi-septembre, puis un second le 30 septembre avec une proposition d'augmentation du centime additionnel de 31 à 33, qui a déclenché un véritable tollé. De plus aucune séance du Conseil Municipal n'était prévue, afin de renvoyer un des deux budgets pour étude en commissions administrative et financière, tel que la loi le prévoit, anomalie déjà relevée l'an passé par Vand'Oeuvres pour Vous. De ce fait il a fallu convoquer en urgence un Conseil Municipal extraordinaire, qui pour finir, renvoya en commission le budget sans augmentation d'impôts.

Si nous établissons ce rapport de minorité c'est que nous pensons que demain nous ne pourrons plus agir comme hier au vu de l'évolution de l'économie genevoise, du transfert de charges de la part du canton aux communes et que les décisions pour le futur doivent déjà être prises aujourd'hui. Vand'Oeuvres pour Vous est de plus étonné d'entendre que du fait que la Commune possède un capital en réserve il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit à ce stade. D'autre part, nous sommes également surpris, car lors du vote du budget l'an passé il nous avait été promis que durant 2013 la commission financière et administrative serait réunie afin de rechercher plusieurs pistes d'économies, ce qui n'a jamais été fait.

Nous sommes conscients qu'il est difficile de revenir sur les acquis sociaux, mais nous devons revoir pour l'avenir le statut du personnel, les contrats d'engagements des patrouilleuses scolaires, les cahiers des charges des collaborateurs. En effet dans la situation économique actuelle, il est difficile d'accepter que l'article 37 du statut du personnel de Vandœuvres prévoie l'indexation automatique des salaires, ceci, considérant que les collaborateurs de la commune bénéficient, à tâches égales, de salaires des plus respectables par rapport au secteur privé. Est-il besoin de rappeler qu'ils bénéficient également d'un fonds de prévoyance (CAP) en primauté de prestation, ce qui signifie sans entrer dans les détails,

que les prestations définissent en premier lieu le niveau cible de retraite visé en pourcentage du dernier salaire assuré et dont les cotisations (24%) sont payées 1/3 par l'employé et 2/3 par l'employeur et pour lequel la majorité du municipal a dû, suite à un changement de législation fédérale voter une délibération d'un crédit supplémentaire de CHF 378'187.00 le 18 mars 2013 à laquelle d'ailleurs nous nous sommes opposés. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui aussi bien dans le secteur privé ainsi que dans un grand nombre de communes en Suisse Allemande, ces sociétés et entités ont dû revenir sur ce système de fonds de prévoyance, celui-ci n'étant plus supportable financièrement afin de passer en primauté de cotisations. Il est quand même stupéfiant, alors que le canton de Genève a une dette de bien plus de 10 milliards et une charge d'environ 327 millions d'intérêts par an soit environ un million d'intérêt par jour, que l'Association des Communes Genevoises n'ait pas étudié une autre possibilité, comme les cantons d'outres Sarine y sont parvenus.

D'autre part nous avons constaté que beaucoup de travaux sont en plus sous-traités à des entreprises extérieures et nous ne sommes pas convaincus que ces derniers ne puissent pas être exécutés par nos collaborateurs.

En voulant adapter ces points à la mutation économique en cours, nous tenons à souligner que nous ne remettons en aucun cas en question la valeurs du travail, la disponibilité et la qualité d'accueil de nos collaborateurs, mais devons prendre conscience que nous devons changer déjà aujourd'hui des principes pour poursuivre notre mission dans le futur sans pénaliser fortement nos administrés.

Comme Vand'Oeuvres pour Vous tient à gérer les deniers publics comme s'il s'agissait des leurs voici les principaux amendements qui malheureusement ont été rejetés en commission de travail :

<u>Position 301</u> Traitements du personnel : suppression de l'augmentation linéaire de 0,8% des salaires.

En effet nous contestons la manière du calcul de l'indice genevois à la consommation pris en compte de janvier à décembre. Il n'est pas possible d'établir un budget en octobre un tenant compte de cette période. Il faut tenir compte de la période de septembre à août, voire d'octobre à septembre afin de valider un taux d'indexation, soit une augmentation correcte. Bien qu'ayant perdu sur le vote de cet amendement nous constatons que le nouveau budget envoyé pour le vote au conseil municipal du 5 novembre cette position a été rétablie à + 0,21% ?

<u>Position 010.300</u> Jetons de présence Conseil municipal : baisse de 20% demandée. Bien que nous estimions adéquat que nous soyons indemnisés pour le travail fourni, nous considérons qu'en ces périodes difficiles, il aurait été raisonnable de baisser ceux-ci.

<u>Position 020.300</u> Autorités : idem ci-dessus, sans que nous remettions en cause la qualité du travail, la disponibilité de notre maire et de ses adjoints, nous constatons, si nous comparons les indemnités versées dans des communes similaires, Anières, Troinex, etc... que les indemnités octroyées sont largement plus importantes.

<u>Position 090.307</u> Prestations aux pensionnés : Si nous ne contestons pas les prestations anciennes de très anciens collaborateurs n'ayant pas ou très peu cotisé au deuxième pilier, nous contestons l'octroi d'une nouvelle rente octroyée. Pire, nous avons constaté que celle-ci a déjà été attribuée en 2013 alors qu'elle ne figurait pas au budget de 2013 ! Les explications fournies quant à ce dossier ne nous ont pas convaincus, mais par gain de paix nous acceptons

cet état de fait, malgré que celle-ci capitalisée représente un montant très important pour la commune à assumer pour l'avenir.

11. Police Municipale

<u>Position 110.301 à 110.437</u> Comme déjà signalé l'an passé nous ne partageons pas la politique de l'exécutif en matière de sécurité pour la commune. Nous avons demandé la suppression du poste de l'APM (Agent de Police Municipal) et d'étudier d'autres solutions afin de mieux protéger les habitants de notre commune et de mieux préserver les dégradations faites sur les murs de nos propriétés. La dépense en question concernant ce poste est d'environ CHF 170'000.00.

<u>Position 300.318 et 300.365</u> Manifestation, projets culturels – Subventions culture à institutions privées : Certaines subventions octroyées sont tout simplement indécentes. Pour la Maison Mainou, alors que le bâtiment ne nous appartient pas au total CHF 95'000.00 chargent le budget. Si une partie de cette somme (CHF 60'000.00) provient d'engagements passés qu'il faut amortir et sur lesquels nous ne pouvons plus intervenir, il y a en plus pour 2014 une nouvelle subvention de CHF 35'000.00, pour leurs frais de fonctionnement et pour de l'investissement. Nous avons renoncé à faire un amendement car d'une part une grande partie concerne le passé et pour 2014 il parait que l'investissement a déjà été engagé par la fondation, alors que le budget n'a pas encore été voté. Nous tenions à le signaler car ceci est totalement anormal.

<u>Position 650.313</u> Abonnements mobilité (TPG/CFF div.): Si nous ne remettons pas en question les abonnements CFF nous contestons l'abonnement TPG CHF 31'000.00 montant aidant les communiers à payer leur abonnement. Si Vand'Oeuvres pour Vous est toujours prêt à aider ceux de la commune qui en ont besoin et encore plus qu'aujourd'hui si nécessaire, nous sommes contre l'arrosage général. En effet, nous estimons que seuls ceux bénéficiant du RDU, (le RDU est l'attestation délivrée chaque année par l'administration fiscale pour ceux qui n'atteignent pas un revenu suffisant et permettant de bénéficier de prestations sociales diverses), doivent pouvoir bénéficier d'aide personnelles.

En conclusion, si nous avons voulu rédiger ce rapport de minorité, c'est par un souci de transparence pour nos administrés et afin de démontrer que nous ne nous opposons pas à la légère au budget de notre commune. Notre groupe a longuement travaillé sur ce budget, fait des propositions qui globalement ont toutes été refusées. Bien entendu, certains amendements seront déposés par notre groupe en séance plénière.

Pour le groupe Vand'Oeuvres pour Vous Jean-Pierre Gardiol Membre de la Commission administrative et financière

- Mme la présidente : conformément à notre règlement, auquel je me suis référé, nous devons d'abord ouvrir notre discussion sur le rapport majorité, puis ensuite sur le rapport de minorité. Y a-t-il des interventions concernant le rapport de majorité ? Vu qu'il n'y en a pas, j'ouvre la discussion sur le rapport de minorité.
- M. J.-P. GARDIOL: je trouve très bien ces deux rapports, car chacun exprime ce qu'il a ressenti. Ce que je regrette, c'est que j'ai pour ma part déposé le rapport de minorité au moment de la convocation de cette séance du Conseil municipal, pour que chacun puisse le

recevoir à l'avance et le lire tranquillement, et que cela n'a pas été le cas pour l'autre rapport.

- M. SCHMITZ : je n'étais pas informé que j'aurais dû envoyer mon rapport avant. J'ai essayé de faire le rapport le plus objectif et le plus près possible de ce qui a été dit. Je vous remercie de votre indulgence.
- Mme la présidente : nous n'allons pas prendre position et voter sur ces rapports. Dès lors, nous allons passer au budget. Ces rapports doivent être conservés dans les archives. Nous abordons donc le budget de fonctionnement, mais nous n'allons pas refaire le débat ligne par ligne.
- Mme le Maire : j'ai des réponses à apporter à certaines questions.
- Mme la présidente : vous pouvez intervenir page par page.
- Mme le Maire:

Page 2

Au point 301, il y a une augmentation de 0.21 % et non plus de 0.6 %. C'est une moyenne de cette rubrique budgétaire qui ne comporte pas que l'indexation, mais aussi les remplacements. Nous l'avons diminuée, car le traitement des deux personnes prévues pour le restaurant scolaire du mercredi midi a été supprimé. C'est donc lié à cette diminution de la masse salariale.

Page 4

Au sujet de l'indexation au point 02 - Maire et Adjoint(s), le 0.8 % avait été maintenu en commission. Il est donc basé sur un 0.5 % que notre comptable a pris sur ce qu'a retenu l'ACG en juin, car l'ACG doit fixer son budget en juin pour l'assemblée générale ordinaire de septembre. Sur cette base-là, une marge a été prise. Il est clair que c'est un budget et que, in fine, ce sera l'indexation de l'OCSTAT qui sera prise en compte, car on n'a pas le droit de faire autre chose que de s'y référer, comme le prévoit l'art. 37 du statut. La marge est peut-être trop grande, mais cela a été confirmé lors de la dernière séance de commission.

Je vous devais aussi une réponse concernant une pensionnée, qui ne figurait pas au budget 2013. La raison est que cette personne espérait travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013, ce qui était encore prévu lors de la discussion du budget il y a une année, mais elle a eu une rechute dans sa santé qui lui a fait donner son congé pour la fin de l'année 2012. Le budget 2013 était donc bouclé lorsque nous l'avons appris. Elle a effectivement touché sa pension depuis début 2013. Voilà pourquoi il y a eu ces Fr. 7'000.- de plus pour le budget 2013.

Page 7

- M. J.-P. GARDIOL : concernant la police municipale, nous demandons de mettre au vote la suppression du poste d'APM.
- Vote: 6 voix favorables / 9 voix défavorables / 0 abstention.
- Mme la présidente : l'amendement est donc rejeté.

<u>Page 14</u>

• Mme le Maire : concernant la suppression du quatrième poste de cantonnier, nous avons donné le mandat de gérer les espaces verts de la commune à une entreprise de paysagisme. Ce n'est pas une sous-traitance, c'est un mandat externe. La commission a demandé de réunir tous les montants du mandataire sur une seule ligne budgétaire, mais ce n'est pas possible, car il intervient à la fois dans le parc, au cimetière ou sur les routes.

Page 15

• Mme le Maire : je laisse la parole à M. BRICHET concernant la rubrique 710.312 - Eau des fontaines.

- M. BRICHET: nous avons demandé aux SIG de réduire à deux litres/minute le débit des fontaines de la commune qui ont actuellement un débit supérieur, ce qui permet de diminuer fortement le coût des forfaits de consommation d'eau. Ils sont en train d'installer ces réducteurs de pression. Nous leur avons par ailleurs demandé le remboursement d'une partie du forfait à 16 litres/minutes de la fontaine de la place, vu que cette dernière coule à 3 litres/minutes. Les SIG vont, à ce titre, nous rembourser la semaine prochaine environ Fr. 59'000.- TTC, représentant la différence de coût entre ces deux forfaits pendant quatre ans (années 2010 à 2013).
- M. PRADERVAND : est-ce qu'un contrôle est fait à la suite du changement et ensuite régulièrement, pour s'assurer que l'on paie pour le bon débit ? Ne pourrait-on pas avoir une surveillance garantie par les SIG ?
- M. DESPLAND : je comprends la question. Mais si l'on passe à 2 litres/minute sur certaines fontaines et qu'on laisse telles quelles celles qui sont à 1 litre/minute, c'est déjà un énorme progrès. Il est difficile, ensuite, de tout contrôler.
- M. BRICHET: les SIG nous ont par ailleurs dit qu'en mettant ces contrats à jour, ils allaient commencer à nous facturer une taxe d'épuration pour l'eau des fontaines, taxe qui ne nous était pas facturée à ce jour. Le règlement sur la taxe d'épuration prévoyant que les fontaines qui s'écoulent dans des canalisations d'eau claires sont exonérées de cette taxe, nous allons demander d'en être exonérés pour toutes les fontaines de la commune. Un spécialiste du Domaine de l'eau cantonal viendra alors faire le tour des fontaines pour voir comment elles sont raccordées. Cette taxe coûte cher pour des fontaines. Elle s'élève à Fr. 1,70 par mètre cube, ce qui revient à environ Fr. 2'500.- par année, pour une fontaine qui s'écoule à 3 litres/minutes, soit 1,5 mio de litres/an.
- M. STALDER: l'amendement que nous avions souhaité était l'annulation de la levée du papier. Entre-temps, je me suis renseigné et l'on ne sait pas quelle économie représenterait cette annulation. Je ne connais pas le chiffre. Il faudrait savoir combien coûte ces levées à la commune. Nous en rediscuterons sur la base de chiffres concrets.
- Mme la présidente : il est en effet préférable de revenir avec des chiffres concrets lors de l'établissement du budget 2015.

6. Projets de délibérations

> Budget de fonctionnement 2014 et taux de centime additionnel

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2013,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative des 14 & 15 octobre 2013,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 9 591 746 F aux charges et de 9 713 750 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 122 004 F,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 31 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 3 870 000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 3 870 000 F,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1 802 920 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2 067 080 F couvert par la trésorerie communale.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 novembre 2013,

DECIDE,

Par 11 voix favorables,

4 voix défavorables

0 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de 9 591 746 F aux charges et de 9 713 750 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 122 004 F
- de fixer le taux de centime additionnel pour 2014 à 31 centimes.
 - Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2014

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2013,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative des 14 & 15 octobre 2013,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 novembre 2013,

DECIDE

Par 9 voix favorables, 0 voix défavorable, 6 abstentions

 de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 100 %

> Indemnités allouées en 2014 aux Maires et Adjoints et Conseillers municipaux

- M. DESPLAND : je suis étonné que l'on ait une seule délibération pour deux lignes budgétaires, à savoir les indemnités aux conseillers municipaux, d'une part, et les indemnités au maire et adjoints, d'autre part.
- Mme le Maire : je ne peux pas vous donner d'explications, mais peux juste vous dire que nous travaillons sur les modèles qui nous viennent de la Surveillance des communes. Je vais transmettre la question.
- M. J.-P. GARDIOL : j'avais demandé (*TB* : *l'année passée* ?) que l'on fasse deux délibérations, une pour l'exécutif et une pour les conseillers municipaux.

DÉLIBÉRATION

Indemnités allouées en 2014 aux Maires et Adjoints et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2014,

Vu la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2013,

vu le rapport de la Commission financière et administrative des 14 & 15 octobre 2013,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 05 novembre 2013,

DECIDE,

Par 10 voix favorables, 4 voix défavorables, 1 abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à 187 895 F

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à 115 000 F.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2014 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux02.300 Indemnités aux maire et adjoints

- M. PRADERVAND : certains d'entre nous se sont abstenus en ce qui concerne le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle, car nous avons une entreprise sur la commune et nous avons considéré que nous avions ainsi un intérêt personnel direct à ce sujet. Aurionsnous même dû nous abstenir de voter ?
- Mme la présidente : le fait que vous vous absteniez est suffisant. Vous avez eu la sagesse de ne pas voter pour vous-mêmes.
- M. VOUTAT : je suis dans la même situation qu'eux et j'ai voté.
- Mme le Maire : si l'on considère toutes les délibérations et tous les votes du Conseil municipal, est-ce qu'il n'y a pas très souvent un intérêt personnel direct pour l'un ou l'autre d'entre vous à la question posée ?
- Mme la présidente : la délicatesse est de s'abstenir lors du vote.
- M. DESPLAND : lorsque l'on vote le centime additionnel, nous sommes tous concernés.
- Mme le Maire : c'est un principe, et donc je ne vois pas qu'il y ait une nécessité d'abstention.

7. Projets de résolutions, de motions

Néant

8. Pétitions

- Pétition « Le chemin de l'école est devenu trop dangereux !!! »
- Mme la présidente : nous avons été saisis d'une pétition, envoyée par Mme Monique FEHLMANN, qui est une de nos patrouilleuses scolaires. Je vous en donne lecture.

Madame, Monsieur,

Les enfants sont confrontés à un trafic intense.

Le passage piéton situé au carrefour de la route de Meinier et de la route de Pressy est très mal situé, les voitures démarrant du stop se retrouvent avec des enfants en train de traverser juste devant leurs capots.

Le passage piéton provisoire situé au milieu de la route de Meinier à hauteur de la boulangerie est beaucoup plus sûr pour traverser ladite route. Meilleure visibilité des piétons et des automobilistes. Il serait donc judicieux de penser à faire de ce passage un passage définitif. En le surélevant, en installant un marquage au sol ainsi qu'une signalisation par panneaux. Le chemin de l'école deviendrait beaucoup plus sûr.

Le trottoir emprunté par les enfants le long de la route de Meinier se situant dans le village, n'est comme vous le savez, pas assez large. (une maman avec une poussette et un enfant ne peuvent pas marcher de front)

Le long dudit trottoir, il y a en ce moment des tuyaux et une barrière qui empiètent sur la chaussée d'au moins 50 centimètres. Nous avons constaté que le trafic n'est en aucun cas dérangé par cette nouvelle largeur de trottoir, si ce n'est que les voitures roulent beaucoup plus lentement ce qui augmente la sécurité des enfants.

- Mme la présidente : j'ai compté les signatures. Il y en a 46 en tout, mais j'en ai dénombré 34 recevables. Cela est égal dès lors que le nombre de signatures n'a pas d'importance quant à la recevabilité d'une pétition. J'ouvre la discussion.
- M. J.-P. GARDIOL : je pense qu'il faut la renvoyer en commission Sécurité pour étude.
- Mme la présidente : le bureau propose plutôt qu'elle soit étudiée en commission Routes et mobilité.
- Mme le Maire : j'étais très satisfaite de recevoir cette pétition. Depuis quatorze ans que je m'occupe des routes, rien n'a pu aboutir pour améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Cette pétition arrive au bon moment et les questions soulevées sont pertinentes. Actuellement, la chaussée a été rétrécie à cause des travaux des SIG et les voitures se croisent encore très bien. Nous avons communiqué cette pétition à la DGM. La question du passage piétons a déjà été examinée par M. ACHI, de la DGM, et M. BRICHET. M. ACHI a confirmé que ce serait peu de choses de le déplacer à l'endroit indiqué, par contre il n'a pas été question de sa surélévation.
- M. PRADERVAND : il n'y a pas que des voitures qui se croisent sur les routes, mais aussi des véhicules agricoles. Beaucoup d'axes deviennent très périlleux pour ces derniers.
- M. STALDER: nous en avons un exemple flagrant sur la commune de Choulex, avec le nouveau giratoire de la route de Meinier. Le centre du giratoire est déjà très abîmé par les bus, car ils n'arrivent pas à éviter la pastille centrale.
- M. J.-P. GARDIOL : les objets soumis au Conseil municipal devraient être numérotés et il devrait y avoir un récapitulatif.
- Mme le Maire : cela a été fait (Mme le Maire montre le document).
- Mme la présidente : je vous propose donc de voter sur le renvoi en commission Routes et mobilité de cette pétition :

Vote: 15 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention

- Mme la présidente : nous allons recevoir en commission l'auteure de la pétition et quelques signataires, afin de les écouter.
- Mme VERMEIL : quand est-ce que ces travaux seront terminés ?
- Mme le Maire : ils sont à bout touchant.

9. Questions écrites ou orales

Néant

10. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant

11. Propositions individuelles et questions

- M. SCHMITZ : il y a des véhicules avec des plaques françaises parquées près des tennis pendant des journées entières. Il s'agit de pendulaires, qui se parquent là et prennent ensuite le bus pour aller travailler en ville.
- M. VOUTAT : ce matin l'APM a mis un petit message sur chacune de ces voitures pour rappeler que ce parking est limité à 4 heures.
- Mme VERMEIL : j'ai une réponse partielle à cette question. Certains de ces véhicules sont liés à des chantiers.
- Mme CASTELLA: certaines personnes n'ont pas les moyens de payer Fr. 180.- pour une place dans le parking souterrain. Ne pourraient-elles pas payer Fr. 80.- comme les entreprises?
- Mme le Maire : la question a déjà été discutée, mais je ne peux pas vous répondre précisément, car je ne suis pas directement en charge de ce dossier.
- M. SCHMITZ : je pense que ces personnes-là peuvent écrire à la mairie et demander une aide sociale.
- Mme le Maire : une aide sociale pour les parkings n'est pas admissible.
- M. PRADERVAND : quelle est la raison qui justifie un prix différent entre les entreprises et les particuliers ?
- Mme CHRISTE : les entreprises sont parquées dans le parking extérieur.
- Mme CASTELLA : s'il y a encore des places libres à l'extérieur, ces personnes sont sûrement d'accord de les louer à un prix plus avantageux.
- M. PRADERVAND : le parking extérieur est-il réservé aux entreprises ?
- Mme le Maire : oui, par le fait que les camionnettes ne peuvent pas entrer dans le parking souterrain.
- M. J.-P. GARDIOL : toute cette problématique est nouvelle. Il faut appliquer dans un premier temps ce qui a été prévu. Ensuite, nous pourrons toujours faire des ajustements.
- Mme le Maire : la question du parking extérieur a été réglée en commission bâtiment. Il faut voir comment la situation évolue. Les entreprises qui sont dans le village n'ont à ce jour pas pris d'abonnement. Elles sont maintenant sur le parking extérieur du centre communal et des tennis, créant ainsi un grand désordre à l'heure des « mamans ». Ces entreprises sont en train de lutter contre le fait de devoir payer une place à Fr. 80.- mais il faudra bien qu'elles en prennent une.
- M. FOËX : neuf locataires ne payent pas le parking et ce ne sont pas les plus démunis. C'est inacceptable pour moi.
- Mme la présidente : je propose que ces questions soient examinées lors d'une séance de la commission Bâtiments, élargie au conseil municipal. Y êtes-vous favorables ?
- Vote: 15 voix favorables.

12. Date de la prochaine séance

• séance n° 20 : lundi 9 décembre 2013 à 18h30, suivie du repas de fin d'année du Conseil municipal.

13. Divers

• M. VOUTAT : les SIG appartiennent en partie aux communes, à hauteur de 15%. Ils ont fait une perte fictive de 23 millions de francs. Les SIG ont racheté deux parcs éoliens pour 8 millions. Il va y avoir une perte très importante pour les communes. Elles risquent toutes

de perdre beaucoup d'argent avec l'opération qui a eu lieu. La Ville de Genève s'est déjà opposée à cette vente.

- Mme la présidente : les comptes et le budget des SIG sont de la compétence du Grand Conseil. Si j'ai bien compris, vous aimeriez que l'ACG fasse une action pour demander quelques explications.
- M. VOUTAT : Vandoeuvres doit demander à l'ACG de demander des explications.
- Mme le Maire : il y a eu une sorte de hold-up du Conseil d'Etat lors du budget 2011 sur les redevances SIG. La Ville de Genève avait décidé de recourir et 30 communes, dont Vandœuvres, se sont jointes à elle. Ce recours a été gagné au Tribunal fédéral. Le canton devra rendre des dizaines de millions qu'il voulait extorquer aux communes propriétaires, au même titre que lui, du capital des SIG. L'ACG a donc toujours l'œil ouvert. Hier, M. MAUDET était devant le comité de l'ACG pour lui faire part de son intention de mettre à plat toute la gouvernance des SIG, ainsi que la question des redevances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

René STALDER

Floriane ERMACORA